

ACTION URGENTE

200 FAMILLES MENACÉES PAR DES ÉBOULEMENTS

À Manshiyet Nasser, un quartier informel dans l'est du Caire, en Égypte, 200 familles courent un danger imminent en raison du risque élevé d'éboulement, qui pourrait les blesser gravement ou les tuer. À ce jour, les autorités ne les ont pas encore relogées.

Zamzam Mohamed Abdel Nabi, 35 ans, son mari, **Mohamed Hassan**, un boulanger de 40 ans, et leurs deux enfants, **Alaa** et **Hussein**, sont l'une des 200 familles, environ, qui sont en danger à Manshiyet Nasser. Ces familles louent des appartements dans des immeubles de trois à cinq étages situés au bout de la rue al Meadessa, juste à côté de la colline rocheuse du Moqattam. Il existe un grand risque que des rochers se détachent des parois et tombent sur ces bâtiments, construits juste en-dessous.

En 2009, des géologues experts engagés par le gouvernorat du Caire ont à plusieurs reprises signalé que les habitants de la zone d'al Meadessa couraient un danger imminent. Les familles n'ont toutefois pas été évacuées en lieu sûr et vivent dans la peur constante de cette menace pour leur santé et leur vie. On ne leur a pas proposé de relogement, définitif ou temporaire. Les habitants affirment qu'ils n'ont pas les moyens d'aller vivre ailleurs d'eux-mêmes à cause de leurs faibles revenus et parce qu'ils dépendent de l'économie informelle du quartier ou de celle du vieux Caire, tout proche. Des ouvriers engagés par les autorités ont tenté de stabiliser les falaises en brisant des rochers. Cela a cependant entraîné des chutes de pierres sur des logements et aurait provoqué l'apparition de fissures dans les murs des bâtiments voisins. Le 2 janvier 2010, les habitants ont déposé une plainte au commissariat du secteur de Manshiyet Nasser en raison des risques qu'ils courent. Tout au long du mois de janvier, ils se sont plaints auprès du gouvernorat du Caire et du parlement égyptien et ont organisé plusieurs sit-ins pour demander à être relogés en lieu sûr, sans succès.

Le 11 février 2010, Amnesty International a été témoin de l'expulsion forcée de famille vivant dans cette même rue parce que trois bâtiments étaient démolis. Ces expulsions ne respectaient pas les normes internationales relatives aux droits humains en matière d'expulsions. Les forces de sécurité ont été déployées dans cette zone et les habitants ont été contraints à partir sur le champ, sans préavis. Ils n'avaient pas été informés de la date d'expulsion et ont dû immédiatement emporter leurs biens. Les habitants n'ont pas été consultés, que ce soit avant ou après avoir été obligés de quitter leur domicile. Ils ont été relogés le jour même dans des appartements du groupement d'habitations Suzanne Moubarak, dans la zone modernisée de Duwayqa, à Manshiyet Nasser. On ne leur a fourni aucun document leur accordant un minimum de sécurité d'occupation et rien ne garantit qu'ils ne seront pas de nouveau expulsés de force à l'avenir. D'après les résidents, certaines familles n'ont pas été relogées. Ils ont indiqué que pendant l'expulsion, certaines familles ont dit craindre que la démolition de ces bâtiments affecte la structure des constructions restantes. Un homme a protesté mais la police a menacé de faire délivrer un ordre de détention à son encontre au titre de la législation d'exception s'il ne se taisait pas.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez le gouvernorat du Caire à faire évacuer les 200 familles vivant dans la zone dangereuse de la rue al Meadessa, à les reloger afin de garantir leur sécurité, et à véritablement consulter les habitants pour trouver des sites de réinstallation convenables et garantir que les solutions de relogement offertes sont satisfaisantes ;
- rappelez aux autorités qu'elles ont pour devoir de protéger la vie et la santé des habitants de la rue al Meadessa ainsi que leur droit à un logement décent, de bien les informer sur les procédures de sécurité et les dangers liés à la stabilisation des rochers dans cette zone, et de les consulter de manière satisfaisante pour trouver une solution adaptée à leur situation ;
- priez-les instamment de rendre prioritaire l'instauration d'une consultation efficace des habitants de toutes les zones de Manshiyet Nasser estimées dangereuses et de mettre en place le plus rapidement possible toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et protéger leur vie tout en respectant les garanties contre les expulsions forcées.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 30 MARS 2010 :

Gouverneur du Caire :
Dr. Abdel-Azim Morsi Wazir

7 Abdin square, Al Gomhoriya Street
Cairo, Égypte

Fax : +20223904620

Courriel : Cairogov@Cairo.gov.eg

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Formule d'appel : *Dear Governor, /*
Monsieur le Gouverneur,
\$\$Directeur du fonds de développement
des quartiers informels\$\$
Ali El-Faramawy

2 Latin America Street, Garden City
Cairo, Égypte
Fax : +20222634000
Formule d'appel : *Dear Mr. Ali El-*
Farawamy, / Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

200 FAMILLES MENACÉES PAR DES ÉBOULEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis 1997, des études géologiques menées par des organismes officiels ont classé la rue al Meadessa comme étant une zone à risque de Manshiyet Nasser. Le 27 décembre 2009, une commission de recensement mise en place par l'Administration locale de Manshiyet Nasser avait dénombré les familles vivant dans ce secteur, une procédure généralement menée dans le but d'attribuer un nouveau logement aux habitants. Cependant, les autorités n'ont pas consulté ces derniers à propos des conditions de logement ou de leur évacuation. Le lendemain, des ouvriers employés par l'administration locale ont commencé à stabiliser les falaises en brisant certains rochers. La police a enjoint aux habitants de quitter la zone pour quelques jours ou de signer une décharge précisant qu'ils acceptaient d'évacuer les habitations, apparemment dans le but de dégager les autorités de toute responsabilité si des blocs de pierre venaient à tomber sur les bâtiments. Les résidents ont refusé de partir parce qu'ils n'avaient nulle part où aller mais les travaux de stabilisation de la colline ont quand même débuté et, selon certaines informations, ils auraient causé des dommages à des constructions et à des lieux d'habitation du secteur. Le 2 janvier 2010, les habitants ont déposé une plainte au commissariat du secteur de Manshiyet Nasser en raison des risques permanents d'éboulement. La police a transmis la plainte à l'Administration locale de Manshiyet Nasser, qui a dépêché des ingénieurs chargés d'évaluer le risque pour les constructions et de dire s'il valait mieux remettre les logements en état ou les détruire et reloger les habitants, conformément à la loi sur le bâtiment. Pour des raisons qui restent à éclaircir, les ingénieurs n'ont pas pris de décision. Les familles concernées se sont plaintes auprès du gouvernorat du Caire et du parlement égyptien et ont organisé plusieurs sit-ins pour demander à être relogés en lieu sûr, mais sans succès. Aux alentours du 4 janvier 2010, ou le jour-même, des rochers sont tombés mais n'ont heureusement pas provoqué de dégâts sérieux. Ils ont cependant rappelé un peu plus le danger auquel doivent faire face les habitants.

En raison de la profonde pénurie de logements abordables en Égypte, des millions de personnes doivent vivre dans des quartiers informels. Selon des sources officielles, en tout, environ 12 millions de personnes seraient dans cette situation dans tout le pays. Plus de la moitié d'entre elles vivent dans le Grand Caire, où 26 quartiers informels ont été classés comme étant « dangereux » par les autorités égyptiennes, parce qu'ils sont situés dans des zones instables ou pour d'autres raisons. Manshiyet Nasser en fait partie. La liste des zones « dangereuses » a été réalisée dans le cadre du projet de développement du Grand Caire, qui doit être terminé d'ici 2050. Ce projet prévoit la transformation de l'ensemble de Manshiyet Nasser en jardins et en hébergements touristiques.

En septembre 2008, un éboulement dans la zone de Duwayqa, à Manshiyet Nasser, a tué au moins 119 personnes et en a blessé 55, d'après l'enquête du procureur général. Avec l'aide des géologues, les autorités ont repéré 13 secteurs dangereux dans le quartier informel de Manshiyet Nasser, où vivent un million de personnes. L'éboulement de 2008 a été suivi par plusieurs vagues d'expulsions. Les garanties contre les expulsions forcées n'ont pas été respectées. Les autorités ne consultent pas les habitants et ne négocient pas avec eux, même lorsque les zones dangereuses ont été identifiées bien avant les expulsions, et les résidents ne sont pas prévenus à l'avance de la date à laquelle ils vont être expulsés. De nombreuses personnes se plaignent d'être toujours en danger et de ne pas être consultées pour trouver une solution ou être relogées. La destruction du bâtiment voisin menace un peu plus leur propre foyer. Les habitants craignent que les autorités démolissent leur maison et les relogent, sans les consulter, à al Nahda, une nouvelle zone urbaine située à environ 30 kilomètres au nord-est du Caire, loin de leurs sources de revenus et de leurs réseaux sociaux. Jusqu'ici, les personnes expulsées de Manshiyet Nasser ont été relogées dans le groupement d'habitation Suzanne Moubarak, tout proches, mais presque tous les logements sont désormais occupés : d'après le gouvernorat du Caire, à la fin de l'année 2009, environ 4 000 familles y avaient été relogées. Certaines des familles expulsées restaient sans abri. Les personnes à qui un logement est attribué ne reçoivent aucune sécurité d'occupation de leur nouveau lieu de vie.

Le 29 décembre 2009, l'un des vice-gouverneurs et sept autres représentants de l'Administration locale de Manshiyet Nasser ont été inculpés d'homicides et blessures involontaires en lien avec l'éboulement qui a eu lieu en 2008 sur Duwayqa. La prochaine session de leur procès devant le tribunal correctionnel doit débiter le 10 mars 2010.



AU 35/10, MDE 12/008/2010, 16 février 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

